

Commune :  
BRIATEXTE (039)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 827V

Document vérifié et numéroté le 09/11/2022  
A CASTRES  
Par CABROL Stéphanie  
Inspectrice  
Signé

CDIF CASTRES  
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale  
4, avenue Charles de Gaulle  
BP 90405  
81108 CASTRES  
Téléphone : 05 63 62 52 39  
ptgc.tarn@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le 25/01/2023 du plan : Plan non régulier

ID : 081-218100394-20230124-D2023\_01\_24\_08-DE

#### CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille n° 6463.

....., le .....

Echelle d'édition : 1/1250  
Date de l'édition : 09/11/2022  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par FRANCK GILG (2)

Réf. : 26/2021  
Le 03/11/2022

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité municipale, etc...)

*Modification selon les énonciations d'un acte public*

